

## Rénovation énergétique & modernisation des équipements sportifs 2021

### *Rénovation énergétique*

Projets de 100 à 500 000 € [cliquez ici](#)

Projets supérieurs à 500 000 € [cliquez ici](#)

### *Modernisation des équipements*

STRUCTURANTS (HORS PISCINE)

MISE EN ACCESSIBILITE (HANDICAP)

DE PROXIMITE EN ACCES LIBRE

CENTRES DE PRÉPARATION AUX JO (CPJ) PARIS 2024

### *Plan aisance aquatique*

# Rénovation énergétique des équipements

## Projets de 100 à 500 000 €

### Éligibilité de votre projet

- **Types de porteurs éligibles :** communes, EPCI, départements, régions, etc.
- **Équipements éligibles :** tous les types d'équipements sportifs structurants présentant une pratique sportive encadrée par une association sportive

### Typologie de travaux

- **Travaux éligibles :** rénovation globale d'équipements sportifs structurants comprenant des travaux de rénovation énergétique tendant vers une économie d'énergie supérieure ou égale à 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement.
- **Travaux attendus :** actions dites « à gain rapide »
- **Calendriers prévisionnel des travaux :** seuls les dossiers au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles

### Financement

- **Taux maximal de subventionnement :** 80 % du montant subventionnable
- **Seuil minimal de demande de subvention :** 100 000 €
- **Seuil maximal de demande de subvention :** Inférieur ou égal à 500 000€
- **Apport minimal du porteur :** apport minimal du porteur 20 % minimum du coût total du projet
- **Priorités :** projets situés en territoires carencés (QPV – ZRR)

### Informations pratiques

- **Dépôt des dossiers :** Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- **DATE LIMITE DE DEPOT**  
**dimanche 4 juillet 2021 minuit**
- **Votre interlocuteur :** [cliquez ici](#) 

### Priorités :

*les projets situés en territoires carencés*

- ▶ *quartiers politique de la ville*
- ▶ *zone de revitalisation rurale*



**FICHE D'INFORMATION DÉTAILLÉE** 

# Rénovation énergétique des équipements

## Projets supérieurs à 500 000 €

### Éligibilité de votre projet

- **Types de porteurs éligibles:** communes, EPCI, départements, régions, etc.
- **Équipements éligibles :** tous les types d'équipements sportifs structurants présentant une pratique sportive encadrée par une association sportive

### Typologie de travaux

- **Travaux éligibles :** rénovation globale d'équipements sportifs structurants comprenant des travaux de rénovation énergétique tendant vers une économie d'énergie supérieure ou égale à 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement.
- **Travaux attendus:** actions dites « à gain rapide »
- **Calendriers prévisionnel des travaux :** seuls les dossiers au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles

### Financement

- **Taux maximal de subventionnement :** 80 % du montant subventionnable
- **Seuil minimal de demande de subvention :** inférieur ou égal à 500 000 €
- **Apport minimal du porteur :** 20 % minimum du coût total du projet
- **Priorités :** projets situés en territoires carencés (QPV – ZRR)

### Informations pratiques

- **Dépôt des dossiers :** modalités et date limite Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)  
  
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- **DATE LIMITE DE DEPOT**  
**Dimanche 11 avril 2021 minuit**
- **Votre interlocuteur :** [cliquez ici](#) 

*Priorités :*  
*les projets situés en territoires carencés*

- ▶ *quartiers politique de la ville*
- ▶ *zone de revitalisation rurale*

**+** **FICHE D'INFORMATION DÉTAILLÉE** 

# Modernisation des équipements

## EQUIPEMENTS STRUCTURANTS (HORS PISCINE)

### Éligibilité de votre projet

- **Types de porteurs éligibles :**  
toutes associations sportives affiliées  
Les collectivités territoriales
- **Territoires éligibles :**  
territoires carencés (QPV – ZRR / contrat de ruralité) et en situation de sous-équipement
- **Equipements éligibles :**  
tous les types d'équipements sportifs (dont équipements sportifs scolaires)

### Typologie de travaux

- **Travaux éligibles :**  
construction ou rénovation d'équipement sportif
- **Calendriers prévisionnel des travaux :**  
seuls les dossiers au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles

### Financement

- **Taux maximal de subventionnement :**  
20 % du montant subventionnable
- **Seuil minimal de demande de subvention :**  
10 000 €
- **Apport minimal du porteur :**  
20 % minimum du coût total du projet
- **Priorités :**
  - terrains de grands jeux (gazon synthétique dont matériaux recyclables)
  - projets intégrant l'amélioration des conditions de la pratique féminine

### Informations pratiques

- **Dépôt des dossiers :**  
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)  
  
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- **DATE LIMITE DE DEPOT**  
**Dimanche 4 juillet minuit**
- **Votre interlocuteur :**  
[cliquez ici](#) 

#### Priorités :

- ▶ Terrains de grands jeux (gazon synthétique dont matériaux recyclables)
- ▶ Projets intégrant l'amélioration des conditions de la pratique féminine

 **FICHE D'INFORMATION DÉTAILLÉE** 

# Modernisation des équipements

## EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN ACCES LIBRE

Plafond du montant subventionnable : 200 000 €

### Éligibilité de votre projet

- **Territoires éligibles :** territoires carencés (QPV – ZRR / contrat de ruralité) et en situation de sous-équipement
- **Equipements éligibles :** équipements de proximité en accès libre.

### Typologie de travaux

- **Travaux éligibles :**
  - construction d'équipement sportif neuf
  - rénovation d'équipement (changement revêtement sol, remplacement et/ou ajout d'agrès)

### Financement

- **Taux maximal de subventionnement** : 50 % du montant subventionnable
  - **Plafond du montant subventionnable :** 200 000 €
  - **Seuil minimal de demande de subvention :** 10 000 €
  - **Apport minimal du porteur :** 20 % minimum du coût total du projet
  - **Priorités :** Terrains de basket 3x31, plateaux multisports, plateaux de fitness et parcours de santé
- Equipements situés dans des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 »

### Informations pratiques

- **Dépôt des dossiers :** modalités et date limite Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- **DATE LIMITE DE DEPOT**  
**dimanche 4 juillet minuit**
- **Votre interlocuteur :** [cliquez ici](#)

### Priorités :

- ▶ *Terrains de basket 3x31, plateaux multisports, plateaux de fitness et parcours de santé*
- ▶ *Equipements situés dans des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 »*

**+ FICHE D'INFORMATION DÉTAILLÉE** 

# Modernisation des équipements

## EQUIPEMENTS MIS EN ACCESSIBILITE (HANDICAP)

### Éligibilité de votre projet

- **Types de porteurs éligibles :**  
toutes associations sportives affiliées  
Les collectivités territoriales

### Typologie de travaux

- **Travaux éligibles :**  
tous types d'équipements sportifs spécialisés destinés à la pratique sportive en club

Le matériel lourd spécifique destiné à la pratique sportive fédérale d'un montant unitaire supérieur à 500 € HT

Minibus pour le transport des personnes en situation de handicap

- **Calendriers prévisionnel des travaux :**  
calendriers prévisionnel des travaux  
Seuls les dossiers au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles

### Financement

- **Taux maximal de subventionnement :**  
80 % du montant subventionnable

- **Seuil minimal de demande de subvention**  
10 000 €

- **Apport minimal du porteur :**  
20 % minimum du coût total du projet

### Informations pratiques

- **Dépôt des dossiers :**  
modalités et date limite  
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

- **DATE LIMITE DE DEPOT des dossiers**

**dimanche 9 mai 2021 minuit**

*Priorités :  
Tous types d'équipements sportifs spécialisés destinés à la pratique sportive en club*

**+ FICHE  
D'INFORMATION  
DÉTAILLÉE **

# Modernisation des équipements

## CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX (CPJ) DE PARIS 2024

### Éligibilité de votre projet

■ **Types de porteurs éligibles:**  
Communes, EPCI, départements, régions, etc.

■ **Equipements éligibles :**  
Ceux démontrant une capacité réelle d'accueil des équipes de France ou des délégations sportives étrangères dans le cadre de la préparation aux JOP de Paris 2024.

Matériels sportifs et ceux d'optimisation de la performance (data, captation vidéo, etc.)

### Typologie de travaux

■ **Travaux éligibles :**  
Travaux éligibles  
Les constructions, les rénovations lourdes et structurantes d'équipements sportifs et annexes (dont acquisition de matériel)

Aménagements pour améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement des athlètes dans le cadre de la préparation des JOP 2024 (dont mise en accessibilité pour accueillir des délégations sportives paralympiques)

Stade d'avancement des études et éléments de calendrier  
Seuls les dossiers au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles

### Financement

■ **Taux maximal de subventionnement :**  
50 % du montant subventionnable

■ **Seuil minimal de demande de subvention :**  
10 000 €

■ **Apport minimal du porteur :**  
20 % minimum du coût total du projet



Seuls les dossiers complets seront instruits

Les dossiers seront envoyés sous 2 formats (1 dématérialisé et 1 papier)

### Informations pratiques

■ **Dépôt des dossiers :**  
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

■ **DATE LIMITE DE DEPOT**  
**jeudi 22 avril 2021 minuit**

■ **Votre interlocuteur :**  
[cliquez ici](#)



**Priorités :**



### ■ Priorités :

#### 1°) caractéristiques sportives :

- cohérence avec le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération
- réponse à une carence géographique observée en matière d'équipement pour la pratique de Haut niveau et Haute performance pour une discipline donnée
- constitution d'un pôle d'excellence multisports permettant et optimisant l'accueil de plusieurs disciplines olympiques et paralympiques sur un même site
- probabilité d'accueil d'athlètes HN sur l'équipement (base arrière d'une équipe de France ou d'une nation étrangère)

#### 2°) dimensions économique, environnementale, sociale et territoriale :

- prise en compte des préoccupations environnementales (utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale, énergies renouvelables, etc.)
  - territoires carencés (QPV – ZRR / contrat de ruralité) et en situation de sous-équipement
- Priorités
- favorisant la pratique paralympique, la pratique féminine (création ou rénovation de vestiaires et sanitaires dédiés aux femmes)
  - en cohérence avec la Charte Solidéo en faveur de l'emploi et du développement territorial pour les opérations de construction liées à l'organisation des JOP 2024



FICHE  
D'INFORMATION  
DÉTAILLÉE 



# Plan aisance aquatique

## Piscines et bassins d'apprentissage

### Éligibilité de votre projet

- **Territoires éligibles :** territoires carencés (QPV – ZRR / contrat de ruralité) et en situation de sous-équipement
- **Equipements éligibles :** les piscines (tous gabarits de bassin y compris mobiles et modulaires)

### Typologie de travaux

- **Travaux éligibles :**
  - construction d'équipement neuf
  - rénovation lourde et structurante
  - acquisition de bassins mobiles et modulaires
- **Calendriers prévisionnel des travaux :** seuls les dossiers au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles

### Financement

- **Taux maximal de subventionnement** 20 % du montant subventionnable (ce % peut être supérieur pour les projets d'équipements mobiles)
- **Seuil minimal de demande de subvention :** 10 000 €
- **Apport minimal du porteur :** 20 % minimum du coût total du projet
- **Priorités :** piscine intégrant un bassin d'apprentissage de la natation ou concernant un bassin mobile d'apprentissage
- **Spécificité :** les porteurs de projets d'équipements soutenus devront s'engager à favoriser l'accueil des actions associatives et/ou territoriales visant à l'apprentissage de la natation

### Informations pratiques

- **Dépôt des dossiers :** Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)  
  
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- **DATE LIMITE DE DEPOT**  
**Dimanche 6 juin 2021 minuit**
- **Votre interlocuteur :** [cliquez ici](#)

*Priorité : piscine intégrant un bassin d'apprentissage de la natation ou concernant un bassin mobile d'apprentissage*

**+** FICHE D'INFORMATION DÉTAILLÉE 

Afin de simplifier votre processus de demande , nous vous proposons de prendre contact au préalable avec votre conseiller. Il facilitera votre démarche.

Service	Adresse postale	VOTRE RÉFÉRENT ÉQUIPEMENT
DRAJES BRETAGNE	<p><b>NOUVELLE ADRESSE</b></p> <p><b>DRAJES - Académie de Rennes</b>  <b>96, rue d' Antrain</b>  <b>35000 RENNES</b>  <b>Tél: 02 23 48 24 25</b></p>	<p><b>Yves Belliard</b>  <b>02 23 48 24 93</b> <a href="mailto:yves.belliard@jscs.gouv.fr">yves.belliard@jscs.gouv.fr</a>            Secrétariat / Référent administratif M Benrhima            Tél : 02 23 48 24 25 <a href="mailto:karim.benrhima@jscs.gouv.fr">karim.benrhima@jscs.gouv.fr</a></p>
<b>22</b> SDJES des COTES D'ARMOR	<p>DSDEN des Côtes d'Armor            SDJES            Direction des services départementaux            de l'éducation nationale des Côtes d'Armor            1, place du général de Gaulle</p>	<p><b>Marie Laurence BENTZ</b>  <b>02 96 62 83 48</b>  <a href="mailto:marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr">marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr</a></p>
<b>29</b> SDJES du FINISTERE	<p>DSDEN du Finistère            Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports            1, Bd du Finistère CS 45033            29558 QUIMPER Cedex            tél: 02.98.98.98.98</p>	<p><b>Yves LABBE</b>  <b>07.85.23.00.84</b>  <a href="mailto:yves.labbe@ac-rennes.fr">yves.labbe@ac-rennes.fr</a></p>
<b>35</b> SDJES d'ILLE-ET-VILAINE	<p>DSDEN d'Ille-et-Vilaine            Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports            15 avenue de Cucillé CS 90000 35519 Rennes cedex            tél: 02.99.59.89.00</p>	<p><b>Gael OHRAN</b>  <b>02 99 28 36 31</b>  <a href="mailto:ddcsp-j-s-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr">ddcsp-j-s-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr</a></p>
<b>56</b> SDJES du MORBIHAN	<p>DSDEN du Morbihan            Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports            32 boulevard de la Résistance CS 62541            56019 Vannes            tél: 02.22.07.20.20</p>	<p><b>Pierre Alexis PONSOT</b>  <b>02 56 63 71 56</b>  <a href="mailto:pierre-alexis.ponsot@ac-rennes.fr">pierre-alexis.ponsot@ac-rennes.fr</a></p>